

Conditions générales relatives à la carte cadeau (CG)

1. Généralités

La carte cadeau des transports publics est une carte cadeau électronique (carte de débit) qui est distribuée par les entreprises suisses de transport.

Les entreprises de transport participantes figurent sur le site Internet www.cartecadeau-tp.ch. La carte cadeau affiche un crédit du client vis-à-vis des CFF. Les présentes CG règlent les relations entre le client (titulaire de la carte) et les Chemins de fer fédéraux suisses CFF, société anonyme de droit public, 3000 Berne 65 (ci-après CFF). Le client accepte les présentes CG et s'engage à les respecter.

2. Achat et chargement de la carte cadeau

La carte cadeau est vendue et chargée à tous les guichets desservis des entreprises de transport participantes figurant sur la liste publiée dans la rubrique «Où l'acheter?» sur www.cartecadeau-tp.ch.

Le chargement s'effectue avec des espèces ou une carte de débit. Il n'est pas possible de charger la carte cadeau avec des chèques Reka ou une carte de crédit. Le montant minimum est de CHF 10.– par carte. Un montant de CHF 3000.– par carte au maximum peut être chargé.

3. Possibilités d'utilisation de la carte cadeau

La carte cadeau peut être utilisée comme moyen de paiement aux guichets, dans les agences de voyages et aux distributeurs de billets des entreprises de transport participantes.

La carte cadeau ne peut pas être utilisée pour les prestations ci-après: opérations de change, carte Travel Cash, Internet Cash, Travelers Cheques, Western Union.

Il n'est pas possible de convertir en espèces l'avoir (montant global ou solde) de la carte cadeau.

La carte cadeau doit être introduite dans le lecteur de cartes pour procéder au paiement. Il n'est pas nécessaire d'introduire un NIP, ni de signer quelque document pour le paiement. Si, en raison d'une panne technique, le paiement par carte cadeau n'est pas possible, les entreprises de transport participantes ont le droit de refuser le paiement au moyen de la carte cadeau.

Par ailleurs, les entreprises de transports participantes se réservent le droit de demander au client de présenter une pièce d'identité officielle et de procéder aux clarifications relatives à l'ayant droit économique.

4. Solde

Le solde de la carte peut être consulté sur www.cartecadeau-tp.ch ou par SMS (CHF -.20/SMS).

5. Pas d'intérêts

L'avoir d'une carte cadeau ne porte pas intérêt.

6. Pas de frais

Il n'est pas perçu de frais pour le chargement ni pour le paiement de marchandises ou de prestations avec la carte cadeau.

7. Validité et échéance de la validité de la carte cadeau

L'avoir de la carte perd sa validité deux ans après la dernière utilisation, c'est-à-dire à compter du dernier chargement ou du dernier débit de la carte cadeau. Les demandes d'autorisation et la consultation du solde ne comptent pas comme utilisation de la carte.

8. Obligation de diligence du titulaire de la carte

Le client doit conserver avec soin la carte cadeau et la protéger contre toute utilisation abusive par des tiers. Le client accepte toutes les transactions effectuées avec sa carte cadeau et assume toutes les conséquences résultant de l'utilisation de cette carte.

9. Responsabilité

La carte cadeau est impersonnelle et transmissible. Elle doit donc être traitée comme de l'argent liquide. Le solde de la carte cadeau n'est pas remplacé en cas de perte ou de vol de la carte. Les cartes cadeau endommagées comportant un solde peuvent être remplacées aux guichets des entreprises de transport participantes contre restitution de la carte endommagée. Dans ce cas, la carte cadeau endommagée doit impérativement être rendue.

Les entreprises de transport déclinent toute responsabilité pour les dommages dont le client pourrait être victime suite à des interruptions du système, des dérangements, des interventions illégales dans les réseaux de transmission ou d'autres irrégularités. Les entreprises de transport participantes se réservent le droit de bloquer cette prestation sans en indiquer les motifs s'ils constatent des risques pour la sécurité.

10. Extourne de transactions

Lorsqu'une transaction a été déclenchée par erreur sur une carte cadeau, le client doit le signaler sans délai au guichet d'une entreprise de transport participante en présentant la quittance de la transaction.

Il est possible d'échanger la prestation achetée par erreur. Il n'est pas possible de restituer le montant en espèces. L'extourne et la recharge de la carte cadeau ne sont possibles que dans des cas particuliers, lorsqu'il est impossible d'échanger la prestation.

11. Protection des données

En principe, aucune donnée personnelle n'est requise, ni enregistrée. Si, contrairement au chiffre 3, des données personnelles sont enregistrées, les entreprises de transport participantes s'engagent à respecter les dispositions légales de la loi sur la protection des données.

Si le client communique ses données de contact lors de la consultation du solde, par exemple son numéro de téléphone portable ou l'adresse technique du réseau, les données sont utilisées pour fournir cette prestation. Le client accepte que les entreprises de transport participantes puissent recourir aux services de tiers pour la consultation du solde, étant entendu que les données de contact sont protégées par des mesures techniques et organisationnelles.

12. For et droit applicable

Le droit suisse est applicable. Le for juridique est Berne. Les dispositions légales obligatoires demeurent réservées.

13. Modifications et compléments

Les CFF se réservent le droit de modifier les présentes conditions générales. Les modifications sont publiées à l'avance sur www.cartecadeau-tp.ch. Les modifications sont considérées comme acceptées lorsque le client n'a pas restitué la carte cadeau avant leur entrée en vigueur. La version en vigueur peut être consultée ou obtenue à l'adresse www.cartecadeau-tp.ch ou auprès d'un guichet CFF d'une entreprise de transport participante.

En cas de doute ou de divergences entre les versions allemande, française et/ou italienne, la version allemande des conditions générales fait foi.

Berne, le 9 novembre 2012